Un Village Uni - Octobre 2024

Groupe minoritaire du conseil municipal

Le SIECCAO vient de présenter le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce document est public, nous vous suggérons de le consulter pour avoir une vision objective de ce service essentiel.

En 2023 le rendement du réseau de distribution est en nette amélioration avec un taux de 74 %, contre 56,49 % en 2018. Pour la première fois, le rendement dépasse les obligations de la loi Grenelle 2. Cet indice des pertes de réseau n'est plus considéré comme « mauvais » comme les années précédentes mais encore « médiocre ». Espérons que nous atteindrons vite les 80 % sachant que ce taux signifie encore 20 % de fuites et donc un volume important d'eau traitée perdue.

Cette performance a été atteinte grâce au renouvellement de nombreux branchements et de 1,64% du réseau.

Le prix de l'eau « Part SIECCAO » a évolué d'une manière significative en 2023, passant de 0,42€ à 0,60€ par m3 soit une augmentation de 70%. Cette augmentation était instaurée pour assurer le financement des travaux nécessaires à la protection de la ressource en eau.

Les analyses révèlent que l'eau brute pompée des nappes contient d'importants taux d'OHV, de pesticides et de nitrates avant traitement. L'usine procède donc aux opérations d'aération pour les OHV, (strippage) et à une filtration au charbon des pesticides afin de produire en sortie une eau qui réponde « aux normes sanitaires en vigueur ».

Le SIECCAO espérait grâce à la mise en place d'animations agricoles faire baisser le niveau de nitrate. Malheureusement la tendance reste à la stabilisation. Si le SIECCAO n'arrive pas, au minimum, à contenir cette pollution, il sera contraint de créer un étage de traitement très couteux.

La protection active de la ressource aquifère devient chaque jour plus indispensable. Pour y parvenir le SIECCAO souhaite acquérir des parcelles agricoles situées au-dessus des aires de captages et installer une agriculture compatible.

Un décret offre un droit de préemption sur les aires d’alimentation de captages, sous réserve d’approbation de la démarche par le Préfet du Val-d’Oise et la chambre d’agriculture. C’est sur ce point que la mobilisation des usagers et des élus peut être utile. Affaire à suivre !